

Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs

**La Collégiale des Professeurs des Universités
Praticiens Hospitaliers**



**Participation des Médecins Anesthésistes Réanimateurs
à la formation initiale des DES.AR :**

Proposition de Guide d'encadrement sur les lieux de stage.

1. La formation pratique sur les sites : principes généraux :

Elle repose sur le principe d'un transfert de compétences depuis le MAR formateur vers le DES.AR, dans le cadre d'une relation tuteur-stagiaire. La notion de tuteur unique ou réduit en nombre doit être privilégiée.

Le transfert de compétence doit se fonder sur trois principes :

- 1.1. L'exemplarité suivie de la répétition, avec corrections progressives des imperfections. Cette phase est celle d'acquisition des prérequis.
- 1.2. L'acquisition de l'autonomie. Le tuteur laisse progressivement l'initiative au stagiaire en gardant une présence vigilante. A ce stade, le tuteur doit concevoir son rôle comme celui d'un facilitateur d'apprentissage.
- 1.3. Le tuteur explicite le fondement de ses choix techniques, stratégiques, médicaux; Il peut s'agir de :
 - bonne pratique reconnue ou validée
 - argument scientifique
 - résultat d'un cheminement ou d'une expérience personnelle
 - choix guidé uniquement par l'environnement et/ou les conditions locales d'exercice
 - notion de rapport bénéfice/risque

2. OBJECTIFS : Carnets de stage

Le tuteur en consultant le contenu des carnets de stage (Anesthésie, Réanimation, Urgences, Consultations, prise en charge de la douleur), s'efforce de cibler son **compagnonnage** sur la réalisation des objectifs qui y sont mentionnés et qui restent à atteindre.

Ces objectifs peuvent être dépassés ou peuvent être complétés par des objectifs plus spécifiques aux stages considérés (originalité, exemplarité, domaine d'excellence et qualité des soins).

3. Les critères d'affectation

Le stage doit satisfaire aux grilles de labelisation des stages de formation en Anesthésie et en Réanimation définis par le CFAR (voir annexes). Le (s) tuteur (s) s'engage (ent) à faire découvrir au DES.AR les potentialités de son unité en matière d'originalité, de volume d'acte, de qualité des soins, et d'exemplarité.

- 3.1. Originalité : Chaque tuteur postulant à recevoir un (des) DES.AR, doit pouvoir exprimer par écrit ce qui définit la particularité et l'attractivité du terrain de stage.

Celles-ci peuvent par exemple, concerner :

- l'engagement à satisfaire les objectifs du carnet de stage,
- l'exposé d'une expertise dans certains domaines (en fournissant les preuves)
- certaines actions spécifiquement instituées ou développées pour la FMI.
- l'exposé d'axes de recherche ou de démarche qualité développés dans l'unité, et l'opportunité d'offres de travaux débouchant sur : publication, thèse de doctorat en médecine, mémoire de DES.AR, et autres.
- la liste des travaux de recherche ou d'évaluation publiés. La liste des Directions de thèses ou mémoires réalisés.

3.2. Volume d'actes

Le tuteur postulant est en mesure de préciser :

- le volume d'actes techniques, le volume d'activité par acte chirurgical ou par pathologie que le DES.AR est sûr de trouver.

3.3. Qualité des soins

- L'existence de protocoles écrits de soins concernant certains grands thèmes.

par exemple :

Antibiothérapie prophylactique
Prévention de la thrombo-embolie périopératoire
Analgésie postopératoire selon les pathologies,
et autre.

Le tuteur les mettra à disposition du DES.AR.

- L'organisation des consultations d'Anesthésie en amont des réunions de programmation médico-chirurgicale, de façon à autoriser un débat médico-chirurgical documenté
- L'existence de réunions centrées sur la discussion de dossiers et cas cliniques
- L'évaluation des soins et la pratique de démarches Assurance-Qualité seront explicités par le tuteur au DES.AR.

3.4. L'exemplarité de l'unité et du stage

Ceci est sans doute un des éléments déterminant du choix. Elle est certes fondée sur l'originalité, le volume des actes, la qualité des soins, mais aussi sur d'autres éléments tels que :

- le souci particulier de maintenir une ambiance amicale, confraternelle, de progression commune, de solidarité, d'homogénéité médicale et organisationnelle au sein de l'équipe.
- la répartition organisée des contraintes, des devoirs, et des valorisations en usage dans l'équipe.
- la place du DES.AR dans l'équipe. Celle-ci est définie par le tuteur.

4. Pertinence du stage

4.1. Par rapport aux besoins de santé ou besoins professionnels.

Exprimer en quoi le stage permet de rencontrer certains objectifs :

- définis par les professionnels et leurs organisations :
 - en matière de bonnes pratiques cliniques
 - en matière d'axes prioritaires de formation
 - en matière de vie professionnelle
- définis comme prioritaires par le service.

4.2. Par rapport aux besoins de formation du DES

La pertinence est appréciable par :

- l'utilisation du carnet de stage et la prise en compte des besoins personnels exprimés par le DES.AR
- la qualité reconnue de l'Unité dans l'application des trois principes du transfert de compétences : acquisition des pré-requis, acquisition de l'autonomie, argumentation des choix (cf paragraphes 1.1 à 1.3).
- l'appréciation libre du DES.AR concernant le stage.

5. Désignation du tuteur

5.1. Le ratio tuteur/stagiaire doit être préalablement défini et personnalisé. Si un seul tuteur par stagiaire est souhaitable, plusieurs tuteurs peuvent être déclarés sur un même lieu de stage, lorsque chacun est dépositaire d'une compétence ou exemplarité spécifique sur le secteur d'activité considéré.

5.2. Formation pédagogique des tuteurs

Il n'est pas nécessairement demandé de formation pédagogique universitaire. La motivation exprimée et vérifiable (actions personnelles antérieures), l'expérience professionnelle, l'aptitude à documenter les affirmations, le sens de l'autocritique, l'aptitude à transmettre, sont d'avantage les caractéristiques recherchées et à privilégier.

6. Collaboration entre terrain de stage et responsable (s) universitaire (s)

Des documents didactiques d'aide à l'enseignement doivent circuler entre terrains de stage et responsable (s) universitaire (s). Il est souhaitable que les acteurs du terrain de stage expriment par écrit leurs principes communs concernant l'organisation, et les protocoles en vigueur. Le (s) responsable (s) universitaire (s) doit encourager les tuteurs à participer à l'enseignement théorique du DES.AR. Le contact entre enseignants et tuteurs est indispensable.

7. Accueil et Accessibilité du terrain de stage

- 7.1. La capacité d'accueil et les conditions de l'accueil doivent être préalablement précisées en utilisant les grilles de labélisation des stages de formation en Anesthésie et en Réanimation, éditées par le CFAR.
- 7.2. La présence du DES.AR sur le terrain de stage doit être aménagée pour permettre à celui-ci d'accéder et de participer effectivement aux réunions de formation théorique organisées sur le site universitaire.

8. Production didactique issue du terrain de stage, destinée aux DES.AR

Le tuteur et les acteurs du terrain de stage doivent fournir aux DES.AR :

- des protocoles de conduite à tenir, ou de soins, ou thérapeutiques
- des analyses de cas cliniques
- des visites journalières de synthèse (pour les stages de réanimation)
- l'accès à une bibliothèque
- la mise à disposition de locaux de secrétariat, de moyens informatiques, d'accès à l'information électronique, (lorsqu'ils existent).

9. Evaluation du stage

9.1. Elle doit être mutuelle et faite immédiatement au décours du stage

9.1.1. Le responsable universitaire et le tuteur jugent des objectifs atteints :

- d'après le carnet de stage
- par un système de cotation en quatre points de valeur croissante (1 à 4) des critères suivants :
 - critères de qualité
 - assiduité, ponctualité,
 - intérêt pour le patient
 - motivations professionnelles
 - sens des responsabilités
 - esprit d'initiative
 - esprit d'organisation
 - critères d'efficacité professionnelle
 - sens de l'intégration à l'équipe
 - niveau de connaissance théorique
 - niveau d'acquisition pratique
 - logique de raisonnement et de comportement
 - aptitude à la synthèse
 - vivacité

9.1.2. Le DES.AR doit exprimer son opinion sur chaque point suivant, par un système de cotation en quatre points de valeur croissante (1 à 4) :

- la qualité de l'enseignement
- la qualité de l'encadrement
- l'organisation de l'unité
- son intégration et son rôle au sein de l'équipe
- l'accessibilité géographique du lieu de stage

Il doit également pouvoir exprimer le (s) conseil (s) qu'il souhaiterait transmettre à ses successeurs éventuels.

9.2. Ces informations doivent être communiquées au (x) responsable (s) universitaire (s), qui en réalise la synthèse, portée au dossier de la faculté.

L'analyse des résultats doit être effectuée par le (s) responsable (s) universitaire (s) afin d'évaluer la qualité et la pertinence du maintien d'un terrain de stage.

ANNEXE

Grilles de labellisation des stages de formation en Anesthésie et en Réanimation.

CFAR – Collégiale des PU-PH